

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9314
Séance du vendredi 5 septembre 2008

CREATION DU REGROUPEMENT SCOLAIRE FRIESEN - UEBERSTRASS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

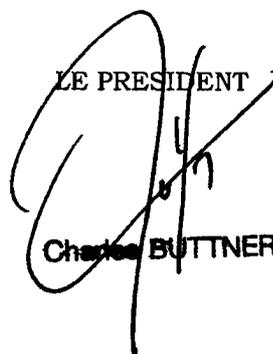
VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la création du circuit de transport scolaire Friesen - Ueberstrass avec effet à la rentrée scolaire de septembre 2008 ;
- donne délégation à la commune de Friesen pour l'organisation du circuit ;
- autorise votre Président à signer à cette fin la convention de délégation jointe au rapport ;
- autorise le financement de ce circuit au taux de 100% de la dépense de fonctionnement pour deux allers-retours quotidiens (un aller-retour le mercredi).

Les crédits sont à prélever sur l'enveloppe 7 « Frais de transport » chapitre 011 nature 6245 fonction 81.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER